Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150312-2015_A043-DE
Date de télétransmission : 18/03/2015
Date de réception préfecture : 18/03/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A043

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Prêt d'une œuvre à la SCI Hôtel de Caumont (Culturespaces) pour son exposition inaugurale sur Canaletto

---

Le 12 mars 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 mars 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – AUGEY Dominique - BALDO Edouard – BARRET Guy - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian - SALOMON Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : JOUVE Mireille suppléée par LALAUZE Andrée

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BASTIDE Bernard donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BENKACI Moussa donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOULAN Michel donne pouvoir à LHEN Hélène – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BURLE Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CRISTIANI Georges donne pouvoir à HOUEIX Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à FREGEAC Olivier - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à LEGIER Michel – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – GERARD Jacky donne pouvoir à CESARI Martine – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - MANCEL Joël donne pouvoir à BARRET Guy - NERINI Nathalie donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à GALLESE Alexandre - ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SLISSA Monique donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI Karima donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – CHARDON Robert – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA culture et sport
Direction Culture
AB

07_2_07

CONSEIL DU 12 MARS 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Prêt d'une œuvre à la SCI Hôtel de Caumont (Culturespaces) pour son exposition inaugurale sur Canaletto

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'approuver le prêt de la maquette du *« Bucentaure »* actuellement exposée au musée Granet à la SCI Hôtel de Caumont (Culturespaces) au titre de la première exposition temporaire qui se tiendra dans l 'Hôtel de Caumont sur Canaletto du 5 mai au 13 septembre 2015.

Exposé des motifs :

Depuis 2006, la Communauté du Pays d'Aix conduit une politique ambitieuse pour le musée Granet : recrutement de personnel scientifique, technique et de médiation, construction de nouvelles réserves, enrichissement des collections et organisation avec la Réunion des Musées Nationaux de grandes expositions populaires.

En 2013, l'ouverture de la Chapelle des Pénitents Blancs, consacrée à la Collection Planque, est venue compléter les collections XXème, dont celle constituée par la Donation Meyer, dans le cadre d'un partenariat « public-privé » entre une Fondation Suisse et la CPA.

Le 5 mai 2015, une nouvelle institution culturelle va ouvrir ses portes à Aix-en-Provence dans l'Hôtel de Caumont qui hébergeait le Conservatoire de musique, le nouveau conservatoire conçu par Kengo Kuma ayant trouvé sa place au sein du Forum culturel au côté du Centre Chorégraphique National et du Grand Théâtre de Provence. Cet hôtel particulier, classé monument historique, a été cédé par la Ville avec pour vocation de devenir un lieu d'exposition avec un projet culturel et scientifique porté par Culturespaces.

Cette institution qui gère avec succès de nombreux monuments prestigieux, dont le musée Jacquemart André, souhaite engager une collaboration durable avec le musée Granet au titre des périodes concernées par son projet à savoir les XVII et XVIIIèmes siècles. Culturespaces s'engage à donner toutes les garanties en matière de conservation et de sûreté des œuvres prêtées ou mises en dépôt et à les faire restaurer à ses frais sous le haut contrôle du conservateur en chef du musée Granet. Pour le musée Granet, il s'agit de mieux faire connaître et de restaurer des œuvres et objets de ces périodes qui sont actuellement en réserves et rarement exposées faute d'espaces suffisants.

Les collections du musée Granet entrant dans la réglementation afférente aux Musées de France, l'avis du ministère de la Culture a été sollicité par courrier de 2 décembre 2013 sur le principe d'un prêt ou d'une mise en dépôt d'œuvres publiques à une société privée . Le ministère a fait savoir au Président de la Communauté du Pays d'Aix dans un courrier en date du 8 septembre 2014 que cette démarche de prêt à une institution privée n'était pas en contradiction avec la réglementation tant au niveau du Code du patrimoine que du Code général de la propriété de la personne publique.

Le ministère de la Culture attirait cependant l'attention sur les modalités de prêt et de mise en dépôt tant au niveau de l'opportunité scientifique, des conditions de sécurité et de conservation que des compensations financières pouvant intervenir à ce titre. Afin d'encadrer au mieux ces demandes, il est proposé que ces prêts ou mises en dépôt d'œuvres ou d'objets d'art du musée Granet à l'Hôtel de Caumont ou à tout autre organisme privé fassent l'objet d'un avis des instances délibérantes de la CPA .

Il est donc soumis à l'avis de l'assemblée le prêt à titre gracieux à la SCI Culturespaces de l'œuvre qu'elle a sollicitée du musée Granet pour sa première exposition temporaire qui se tiendra dans l'Hôtel de Caumont sur Canaletto du 5 mai au 13 septembre 2015, à savoir une maquette du « Bucentaure » exposée actuellement au musée Granet. Le ***Bucentaure*** était un bâtiment de parade dont on se servait à Venise pour la célébration du mariage du doge avec la mer, cérémonie qui s'accomplissait le jour de l'Ascension.

Ce prêt à caractère temporaire sera accordé au moyen des conventions de droit commun qui régissent les conditions de prêt au niveau des assurances, de la sûreté et de la conservation des œuvres au niveau musées nationaux ou internationaux.

Cette œuvre figurera au cœur de l'exposition inaugurale qui sera consacrée au peintre vénitien Canaletto, du 5 mai au 13 septembre 2015 avec une cinquantaine de tableaux et

dessins issus de collections publiques et privées internationales dont le Metropolitan Museum of Art de New York, National Gallery de Londres ou encore la Galerie des Offices à Florence.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis de la Commission Culture et équipements culturels en date du 4 février 2015 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 19 février 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le prêt de la maquette du « *Bucentaure* » à la SCI Hôtel de Caumont (Culturespaces) du 5 mai au 13 septembre 2015 à titre gracieux ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce prêt dans les conditions précitées.

2015_A043

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Prêt d'une œuvre à la SCI Hôtel de Caumont (Culturespaces) pour son exposition inaugurale sur Canaletto

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 MARS 2015